

# Le commissaire aux comptes et la fraude

Un combat désormais encadré par une norme d'exercice professionnel (NEP 240) face à un ennemi aux facettes multiples

## Qu'est ce que la fraude ?

On se souvient du Crédit Lyonnais, un mélange amer de fraude, d'abus de pouvoir et d'investissements délirants, de la Baring, de la Société Générale et de leurs désormais célèbres traders, Nick Leeson et Jérôme Kerviel ; mais aussi d'Enron et ses 3 000 filiales offshore.

Les gouvernements, sensibilisés par la multiplication de ces affaires, sont de plus en plus convaincus que les systèmes économiques, qu'ils soient dirigés ou libéraux, ont une faille commune non négligeable : l'homme et son éthique à géométrie variable. Dès 2002, des dispositions légales sont alors votées et des normes de contrôles spécifiques sont mises en place dans de nombreux pays afin de renforcer la sécurité de leur économie. Mais en août 2008 éclate une crise financière dont l'ampleur semble au moins en partie être la conséquence d'un ensemble de pratiques financières plus proches de la théorie du lancer de dés que des notions de rentabilité, de sécurité et de légalité ? Et le bouquet final, l'affaire « Madoff ».

La fraude, bien que considérée par la plupart des gens comme une infraction moins lourde que les crimes corporels, fait de plus en plus peur car elle peut dans certains cas avoir des effets collatéraux d'une incidence parfois considérable (faillites, chômage, destruction de valeurs, mise en risque de l'épargne privée, de la monnaie...).

Le montant moyen des fraudes détectées en entreprise est estimé à 2,5 M€. Bien entendu ce chiffre est à relativiser. Plus importantes sont les conséquences pour la société concernée et la pratique montre que c'est dans la plupart des cas un traumatisme financier et moral profond qui fragilise, voire détruit l'entreprise qui la subit. Cette infraction se définit juridiquement comme « un acte

réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des Lois ». Elle n'est pas l'exclusivité des traders internationaux, elle existe à tous les niveaux du tissu économique, de la grande à la petite entreprise.

La crise semble l'avoir montré, le renforcement des règles de contrôle imposées par la Loi, bien qu'indispensable, ne peut trouver sa pleine efficacité que si elles s'accompagnent d'une réelle prise de conscience à tous les niveaux de l'entreprise. La réduction de la fraude passe par le développement d'une culture d'intégrité, d'éthique et de protection de l'outil de travail.

Une culture difficile à faire passer dans un contexte de crise économique. En effet, la réduction des effectifs et la fragilisation des entreprises peuvent conduire les acteurs économiques à faire des concessions avec les règles éthiques et ce simplement parce qu'ils pensent qu'en agissant ainsi ils assureront la survie de leurs entreprises.

## Les différents schémas de fraude

Au sein de l'entreprise, la fraude peut se trouver un peu partout, ce qui l'a fait souvent comparer à « une maladie opportuniste ». Elle peut recourir à des mécanismes hypersophistiqués mais repose souvent sur des schémas si basiques que personne au sein de l'entreprise n'y songe.

Tableau 1

ACHATS	Fournisseurs fictifs	Double paiement	Détournement de moyens de paiements
VENTES	Détournements de chèques	Détournement de facturations	Avoirs fictifs
PAYE	Salarié fictif	Commissions et éléments variables	Remboursements de frais
ETAT	Tva récupérable fictive	Sous-évaluation de la Tva collectée	Crédit de Tva fictif
STOCKS/IMMOBILISATIONS	détournement	Stocks fictifs	actifs fictifs
CAISSE	Détournement	Fausses annulations ou fausses dépenses remboursements	

Tableau 2

ETATS FINANCIERS	Produits fictifs (client réel ou fictif) Dissimulations de charges Information en annexe des comptes	Pertes sur créances Evaluations d'actifs	Ventes décalées Classement au bilan ou au compte de résultat
------------------	--	---	---

Le mécanisme de base est cependant toujours le même : d'abord soustraire des valeurs matérielles ou monétaires, puis masquer leur disparition. Il s'agit donc d'étudier les mécanismes de fraude pour savoir les reconnaître et d'être à même de les détecter quand ils se présentent. Cela suppose d'utiliser une **approche par processus** : achats, ventes, caisse, stocks et immobilisations, paye.

Une **carte simplifiée** des schémas de fraude peut se résumer de la manière suivante (lire tableau 1) :

Si la plupart des fraudes présentées ci-dessus sont le fait des salariés de l'entreprise, il ne faut cependant pas oublier, la fraude initiée par des tiers et celles qui concernent la falsification des comptes par les dirigeants eux-mêmes. Dans ce dernier cas, il s'agit souvent pour les responsables d'entreprises concernées de présenter de « faux bilans » pour rassurer ses actionnaires ou consolider son fauteuil (Enron, Parmalat, Vivendi-Universal pour ne citer que les principales). Les schémas de fraude concernés sont résumés dans le tableau suivant (lire tableau 2).

## Le rôle du commissaire aux comptes

Dans ce contexte général se pose souvent la question du rôle et de la responsabilité du commissaire aux comptes. Pour bien répondre à cette interrogation légitime, il faut comprendre que la mission de ce dernier est le contrôle des comptes et non la détection de la fraude.

Pour cette raison, son périmètre d'investigation est limité aux comptes de la société et il n'a donc pas la possibilité, par exemple, de tracer l'intégralité d'une opération estimée douteuse.

Cependant il conserve un rôle essentiel notamment depuis la mise en place de nouvelles normes dédiées à la fraude (**Norme d'exercice professionnel n° 240**). En effet s'il ne dispose pas de tous les pouvoirs d'investigations, il doit dans le cadre de sa mission générale identifier le risque de fraude.

**La description détaillée des différents schémas du paragraphe précédent va servir à évaluer ce risque de fraude.** Cette évaluation pourra ainsi se faire étape par étape :

- Recenser les schémas et les scénarios possibles : cette étape s'effectuera à partir des schémas types et de l'analyse des processus.
- Classifier les risques : en distinguant bien l'impact du risque et la probabilité qu'il puisse se manifester.
- Evaluer les contrôles en place, et éventuellement les modifier, voire même les créer.
- Définir des indicateurs en fonction des symptômes et les suivre.

Le commissaire aux comptes pourra renforcer cette approche en s'assurant :

- de la pertinence et de l'efficacité du contrôle interne mis en place dans l'entreprise,
- par entretien auprès des dirigeants que ces derniers sont sensibilisés au risque de fraude dans leur entreprise,
- de la bonne foi des décisions prises par les dirigeants et ce dans un esprit critique et indépendant,

**Il participe ainsi à la protection de l'entreprise, des salariés et des créanciers. A noter que dans les petites entreprises, ce rôle est d'autant plus important, qu'il est souvent le seul à pouvoir l'assurer.**

Gilles ARIETTI  
et Jean-Christophe DEVELAY  
Membres du Bureau  
de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Grenoble